

René Smette

Rue de Soreille, 15
7740 Pecq

Administration Communale
A l'attention du Collège des
Bourgmestre et Echevins
Place
7740 Pecq

Pecq, le 9 septembre 2005,

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Echevins

depuis plusieurs années, le fonctionnement de certaines discothèques empoisonne la vie de l'entité pecquoise, et particulièrement celle des riverains de ces établissements.

Vous avez été interpellé plusieurs fois à ce sujet dans des réunions de commissions, lors de séances de conseils communaux, à l'occasion de débats télévisés ou de réunions citoyennes, mais la situation n'a guère évolué depuis.

Vous avez par ailleurs été informés en mai ou juin 2003 par la Division de la Police de l'Environnement, que 3 dancings de l'entité, à savoir le Zoo, la Bush et l'H2o, devaient se mettre en ordre au niveau de leurs permis, et ce, avant le 1^{er} juillet 2003.

Par un courrier daté du 3 juin 2003, j'en ai été averti directement et personnellement par la DPE envers qui je m'étais informée sur le sujet.

Passons sur le cas du Zoo, qui a brûlé entre-temps, et qui n'a pas été reconstruit suite à une décision du Ministre de l'Environnement de l'époque, M. Michel Foret, que nous avons amplement documenté au sujet des errances de cet établissement.

Par contre, l'H2o a été mis en demeure par la DPE d'introduire une demande de permis d'environnement, la Bush étant elle mise en demeure d'introduire une demande de permis unique (Urbanisme + environnement).

Rappelons qu'il s'agit ici de permis qui concernent l'exploitation même de ces établissements, et non, comme vous avez tenté de le faire croire dans un précédent Conseil Communal, divers permis annexes, tels que le permis pour une cuve à mazout, des installations frigorifiques ou l'agrandissement d'un parking.

Lors de certaines séances agitées du Conseil Communal, pressé de questions par l'opposition MR/PS, M. le Bourgmestre a régulièrement clamé son impuissance à prendre des mesures coercitives, puisque, selon lui, et je le cite : "**l'application des**

permis est du ressort de la Région Wallonne, et en tant que Bourgmestre, je suis désarmé, je ne peux rien faire !"

Petit problème : VOTRE Ministre, M. André Antoine, a lui déclaré lors d'une visite dans la région, que, et je le cite également : **"l'application des permis est du ressort des Autorités Communales"**.

Il apparaît donc que vous n'êtes pas en symbiose avec votre propre Ministre, puisque vos propos sont totalement contradictoires.

Plus de deux ans après cette mise en demeure, nous devons constater qu'aucun courrier n'est jamais sorti de l'Administration Communale de Pecq envers les établissements concernés pour leur réclamer l'introduction des permis en question et que vous n'avez toujours pris aucune mesure contraignante auprès de ceux-ci, alors même que vos pouvoirs vous permettent de le faire.

J'ajoute que récemment, et tout à côté d'ici, l'Echevin de l'Environnement de Mouscron, M. Yzerbyt, a pris des mesures envers plusieurs sociétés établies à Mouscron, qui ne respectaient pas les permis accordés (fermeture pour un mois en attendant qu'elles se mettent en ordre), ce qui tend à prouver que des mesures de ce genre sont possibles, et surtout légales.

Enfin, en réaction au courrier d'un lecteur, M. Albert Bury, de Kain, se plaignant de l'intensité de la sonne pendant les fêtes d'Obigies, et de votre absence de réaction lorsqu'il vous l'avait fait remarquer par téléphone, un autre courrier récent d'une lectrice, habitante d'Obigies, indiquait cette fois que les nuisances provenant de la Bush ne se produisaient pas à raison de trois jours par an, mais de façon hebdomadaire, et que là non plus, vous ne vouliez pas écouter les doléances ni essayer de chercher des solutions, en vous taisant dans toutes les langues.

Cette réaction de négation des nuisances ou des problèmes, de même que le black-out total que vous semblez imposer à la presse en ne lui fournissant pas les informations nécessaires, semble d'ailleurs vous être coutumière, puisque vous avez également eu la même attitude à propos de problèmes survenus récemment dans les cimetières de l'entité.

Je vous demande donc cette fois d'informer les media et vos concitoyens des raisons qui vous ont empêché pendant plus de deux ans de prendre les mesures adéquates en la matière, et de faire respecter dans votre commune des lois qui sont pourtant sensées s'appliquer à tous, puissants ou misérables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Messieurs les Echevins, l'expression de ma considération distinguée.

René Smette
Président de la section
MR de Pecq